

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
SARREGUEMINES
7, Rue FOCH
57500 SAINT AVOLD

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE SCHINAZI
174, rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO - PV
AFM

Rédacteur :

Maître,

Vous avez formulé une réclamation à propos de trois amendes forfaitaires majorée émises à l'encontre de :

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

• 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
_____ , par procès verbal n° _____ dressé par _____ , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

• 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
_____ par procès verbal n° _____ dressé par _____ , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

• 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
_____ , par procès verbal n° _____ dressé par _____ , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Appartenant aux dossiers :

Suite dossier .

J'ai procédé à l'annulation des amendes forfaitaires majorées En cas de
recouvrement par la Trésorerie avant la prise en compte de ces annulations, votre client sera remboursé.

Je vous prie d'agréer, Maître, mes salutations distinguées.

Fait à SAINT AVOLD, le 27/10/2020

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

